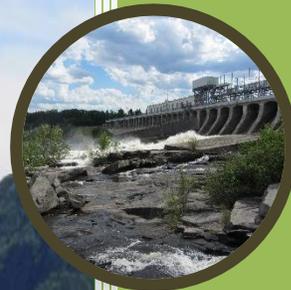


2015

Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay

Document 10. Plan d'action



ORGANISME DE
BASSIN VERSANT
DU SAGUENAY

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Coordination et planification

Marco Bondu Directeur général OBV Saguenay
Lisane Gamache Chargée de projet OBV Saguenay

Rédaction et révision interne

Lisane Gamache Chargée de projet OBV Saguenay
Marie-Ève Théroux Chargée de projet OBV Saguenay

Comité de réflexion

Marco Bondu OBV Saguenay
Lucie Carrier Ville de Saguenay
Daniel Desgagné Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
Lisane Gamache OBV Saguenay
Pierre A. Gauthier Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Anne Guilbert Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Alain Rouleau Université du Québec à Chicoutimi
Martin Saint-Gelais MRC du Fjord-du-Saguenay
Michel Savard Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Véronique Tremblay Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Révision interministérielle

Caroline Anderson Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Joëlle Bérubé Centre d'expertise hydrique du Québec
Marie-France Blais Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Nathalie Bourbonnais Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Julie Corriveau Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Claude Dussault Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Denis Dutilly Ministère du Tourisme
Omer Gauthier Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs
Pierre A. Gauthier Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Nicolas Grondin Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Anne Guilbert Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Révision interministérielle (suite)

Sophie Hardy	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Serge Hébert	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Louis-Alexandre Jacques	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Pascale Labbé	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Jacques Labrecque	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Daniel Lachance	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Martin Lamontagne	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Simon Larouche	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Louis-Pierre Létourneau	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Lyne Marcotte	Ministère de la Sécurité publique
Catherine Mercier Shanks	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Jean-Marc Mergeay	Ministère des Transports
Simon Pineault	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Jérôme Plourde	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Isabelle Simard	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Véronique Tremblay	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Autres contributions

Nancy Blanchette	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec
Guillaume Bourget	Regroupement des Organismes de bassins versants du Québec
Membres de la Table de concertation de l'Organisme de bassin versant du Saguenay 2014	

Références à citer

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY. 2015. *Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay – Plan d'action*, Saguenay, 62 pages.



TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES	vi
Introduction	1
Première partie : Paramètres du plan d'action	2
1. Enjeux de l'eau	2
1.1 Qualité de l'eau (Qualité)	2
1.2 Quantité d'eau (Quantité)	2
1.3 Qualité des écosystèmes (Écosystèmes).....	2
1.4 Sécurité des usagers (Sécurité).....	2
1.5 Accessibilité à l'eau (Accessibilité).....	2
1.6 Culturalité liée à l'eau (Culturalité).....	3
2. Orientations.....	3
3. Objectifs et cibles.....	4
4. Actions.....	7
4.1 Portée géographique	7
4.2 Types d'actions	7
4.3 Échéancier visé	8
4.4 Responsables et partenaires visés	8
4.5 Possibilités de financement et coûts	9
5. Éléments de suivi	9
Seconde partie : Fiches du plan d'action	10
Objectif 1. Réduire les rejets d'eaux usées municipales.....	11
Objectif 2. Réduire les rejets d'eaux usées industrielles	15
Objectif 3. Suivre la contamination de l'eau souterraine pour l'alimentation humaine.....	19
Objectif 4. Réduire les rejets des installations septiques individuelles	23
Objectif 5. Réduire l'usage des pesticides	29
Objectif 6. Réduire l'usage de fertilisants	31
Objectif 7. Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine	33
Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides	37
Objectif 9. Réduire la circulation de VTT et de motoneiges dans et à proximité des milieux humides	41
Objectif 10. Réduire la sédimentation d'origine anthropique	43
Objectif 11. Réduire la dégradation et la destruction des habitats aquatiques, humides et riverains	47
Objectif 12. S'adapter aux changements climatiques	53
Objectif 13. Éviter toute construction en zones inondables.....	55
Objectif 14. Améliorer la gestion des événements de crue	59
Objectif 15. Limiter l'aménagement exclusif de villégiature et de résidences privées	61



LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

CBVL : Comités de bassin versant locaux
CDPNQ : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CEHQ : Centre d'expertise hydrique du Québec
COBRAM : Comité de bassin versant de la rivière à Mars
CREDD : Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean
FCMQ : Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FMQ : Fédération des municipalités du Québec
FQCQ : Fédération québécoise des clubs quad
MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MDEIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportations du Québec
MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
MRC : Municipalité régionale de comté
MSP : Ministère de la Sécurité publique du Québec
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
MTQ : Ministère des Transports du Québec
OBV Saguenay : Organisme de bassin versant du Saguenay
ROBVQ : Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
Tourisme Québec : Ministère du Tourisme du Québec
UMQ : Union des municipalités du Québec
UPA : Union des producteurs agricoles
UQAC : Université du Québec à Chicoutimi
VTT : Véhicules tout terrain
ZEC : Zone d'exploitation contrôlée



Introduction

L'analyse de bassins versants permet l'identification des problèmes confirmés et possibles affectant l'eau, les écosystèmes aquatiques, humides et riverains et leur utilisation durable. Selon l'établissement de critères ou le jugement des acteurs de l'eau et de la population, des problèmes peuvent se démarquer de par l'intérêt qu'ils suscitent, et alors, jeter les bases sur lesquelles doit se construire un plan d'action. Le présent plan d'action décrit d'abord les six enjeux de l'eau liés aux actions retenues. Il expose ensuite la nature des informations contenues dans les fiches d'action. Il présente finalement les 15 fiches d'actions et perspectives d'actions retenues. La méthode employée pour sélectionner les actions inscrites dans ce document est quant à elle décrite dans le document du plan directeur de l'eau intitulé *Démarche*.

Première partie : Paramètres du plan d'action

1. Enjeux de l'eau

Les enjeux de l'eau constituent les faits que nous souhaitons assurer en regard de la ressource eau, des écosystèmes aquatiques, humides et riverains et de leur utilisation. C'est ce que la société a à gagner ou à perdre. Constituant des variables qui conditionnent l'utilisation des ressources hydriques par les communautés, un enjeu non assuré compromet la pratique saine, sécuritaire et durable d'un ou de plusieurs usages de l'eau.

Six enjeux ont pu être associés aux différents problèmes et causes priorités dans le cadre de ce premier plan d'action pour les bassins versants du Saguenay. Chaque enjeu est également associé à une ou plusieurs orientations, objectifs et actions, comme exposé dans les sections suivantes. Les enjeux de l'eau se définissent chacun comme suit :

1.1 Qualité de l'eau (Qualité)

La qualité de l'eau repose sur des caractéristiques physicochimiques, bactériologiques et même esthétiques. On recherchera certaines valeurs pour ces paramètres en fonction des critères reconnus qu'il convient de satisfaire pour rendre possible chaque usage actuel et projeté de l'eau.

1.2 Quantité d'eau (Quantité)

La quantité d'eau représente les volumes souhaités pour rendre possibles des usages durables de l'eau ainsi que l'occupation saine et sécuritaire du territoire.

1.3 Qualité des écosystèmes (Écosystèmes)

La qualité des écosystèmes fait référence à la composition, à la structure et à la santé des écosystèmes qu'il convient de maintenir pour que soient efficacement assurés les rôles écologiques bienfaiteurs de l'eau, pour les écosystèmes aquatiques, humides et riverains et pour les communautés biologiques qui les habitent, incluant les humains.

1.4 Sécurité des usagers (Sécurité)

La sécurité des usagers implique les notions d'occupation et d'aménagement du territoire qui conditionnent l'utilisation saine et sécuritaire de l'eau et des écosystèmes aquatiques, humides et riverains par les usagers.

1.5 Accessibilité à l'eau (Accessibilité)

L'accessibilité à l'eau suppose une disponibilité des ressources en eau et d'opportunités d'utilisation (opportunités financières, techniques, structurelles, etc.) qu'il convient de satisfaire pour permettre l'utilisation durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques, humides et riverains.

1.6 Culturalité liée à l'eau (Culturalité)

La culturalité liée à l'eau sous-entend la présence de conditions rendant possibles pour la société le maintien de ses goûts et la pratique d'une spiritualité individuelle impliquant l'eau.

2. Orientations

Les orientations indiquent la direction que l'OBV Saguenay compte prendre pour traiter les problèmes priorités (Voir document *Introduction : Démarche d'élaboration*, section 2.4 pour justifications aux priorités). Les orientations retenues dans ce plan d'action visent toutes la diminution des problèmes qu'elles soulèvent. Chacune contribue aussi à assurer un ou plusieurs enjeux. Associé à leurs enjeux respectifs, le libellé de chacune des 11 orientations va comme suit :

Enjeu 1. Qualité

- Orientation 1. Diminuer la contamination de l'eau de surface
- Orientation 2. Diminuer la contamination de l'eau souterraine
- Orientation 3. Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
- Orientation 4. Diminuer la présence de cyanobactéries
- Orientation 5. Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides
- Orientation 8. Diminuer l'érosion des berges
- Orientation 9. Diminuer les inondations de zones habitées

Enjeu 2. Quantité

- Orientation 5. Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides
- Orientation 9. Diminuer les inondations de zones habitées

Enjeu 3. Écosystèmes

- Orientation 1. Diminuer la contamination de l'eau de surface
- Orientation 2. Diminuer la contamination de l'eau souterraine
- Orientation 3. Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
- Orientation 4. Diminuer la présence de cyanobactéries
- Orientation 5. Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides
- Orientation 6. Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains et aquatiques
- Orientation 7. Diminuer le déclin et la disparition des espèces à statut précaire
- Orientation 8. Diminuer l'érosion des berges
- Orientation 9. Diminuer les inondations des zones habitées

Enjeu 4. Sécurité

- Orientation 1. Diminuer la contamination de l'eau de surface
- Orientation 2. Diminuer la contamination de l'eau souterraine
- Orientation 4. Diminuer la présence de cyanobactéries

- Orientation 5. Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides
- Orientation 8. Diminuer l'érosion des berges
- Orientation 9. Diminuer les inondations de zones habitées
- Orientation 10. Diminuer les impacts des inondations des zones habitées

Enjeu 5. Accessibilité

- Orientation 1. Diminuer la contamination de l'eau de surface
- Orientation 2. Diminuer la contamination de l'eau souterraine
- Orientation 3. Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
- Orientation 4. Diminuer la présence de cyanobactéries
- Orientation 5. Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides
- Orientation 6. Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains et aquatiques
- Orientation 8. Diminuer l'érosion des berges
- Orientation 11. Diminuer la limitation de l'accès public aux plans d'eau et la privatisation des rives

Enjeu 6. Culturalité

- Orientation 1. Diminuer la contamination de l'eau de surface
- Orientation 2. Diminuer la contamination de l'eau souterraine
- Orientation 3. Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
- Orientation 4. Diminuer la présence de cyanobactéries
- Orientation 5. Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides
- Orientation 6. Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains et aquatiques
- Orientation 8. Diminuer l'érosion des berges
- Orientation 10. Diminuer les impacts des inondations des zones habitées
- Orientation 11. Diminuer la limitation de l'accès public aux plans d'eau et la privatisation des rives

3. Objectifs et cibles

Les objectifs et leur(s) cible(s) fixent les visées quantifiables et réalisables souhaitées. Dans ce plan d'action, chaque objectif et sa ou ses cible(s) ont été établis pour une cause problématique priorisée (Voir document *Introduction : Démarche d'élaboration*, section 2.4 pour justifications aux priorités). Liés à leur(s) orientation(s) respective(s), les 14 objectifs sont ici présentés. Les objectifs apparaissant en gras ont été jugés prioritaires pour l'orientation et donnent lieu à une ou des action(s). Le détail sur les cibles (degré, délais, géographie) apparaît dans les fiches d'actions de la seconde partie du présent document.

Orientation 1. Diminuer la contamination de l'eau de surface

Objectif 1. Réduire les rejets d'eaux usées municipales

Objectif 2. Réduire les rejets d'eaux usées industrielles

Objectif 4. Réduire les rejets des installations septiques individuelles

Objectif 5. Réduire l'usage de pesticides

Objectif 6. Réduire l'usage de fertilisants

Objectif 7. Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine

Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides

Objectif 9. Limiter la circulation de VTT et de motoneige hors sentiers balisés dans les milieux humides

Objectif 12. S'adapter aux changements climatiques

Orientation 2. Diminuer la contamination de l'eau souterraine

Objectif 1. Réduire les rejets d'eaux usées municipales

Objectif 2. Réduire les rejets d'eaux usées industrielles

Objectif 3. Suivre la contamination de l'eau souterraine pour l'alimentation humaine

Objectif 4. Réduire les rejets des installations septiques individuelles

Objectif 5. Réduire l'usage de pesticides

Objectif 6. Réduire l'usage de fertilisants

Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides

Objectif 9. Limiter la circulation de VTT et de motoneige hors sentiers balisés dans les milieux humides

Orientation 3. Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs

Objectif 1. Réduire les rejets d'eaux usées municipales

Objectif 2. Réduire les rejets d'eaux usées industrielles

Objectif 4. Réduire les rejets des installations septiques individuelles

Objectif 6. Réduire l'usage de fertilisants

Objectif 7. Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine

Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides

Objectif 9. Limiter la circulation de VTT et de motoneige hors sentiers balisés dans les milieux humides

Objectif 12. S'adapter aux changements climatiques

Orientation 4. Diminuer la présence de cyanobactéries

Objectif 1. Réduire les rejets d'eaux usées municipales

Objectif 2. Réduire les rejets d'eaux usées industrielles

Objectif 4. Réduire les rejets des installations septiques individuelles

Objectif 6. Réduire l'usage de fertilisants

Objectif 7. Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine

Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides

Objectif 9. Limiter la circulation de VTT et de motoneige hors sentiers balisés dans les milieux humides

Objectif 12. S'adapter aux changements climatiques

Orientation 5. Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides

Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides

Objectif 9. Limiter la circulation de VTT et de motoneige hors sentiers balisés dans les milieux humides

Orientation 6. Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains et aquatiques

Objectif 1. Réduire les rejets d'eaux usées municipales

Objectif 2. Réduire les rejets d'eaux usées industrielles

Objectif 4. Réduire les rejets des installations septiques individuelles

Objectif 5. Réduire l'usage de pesticides

Objectif 6. Réduire l'usage de fertilisants

Objectif 7. Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine

Objectif 10. Réduire la sédimentation d'origine anthropique

Objectif 13. Éviter la présence de tout bâtiment non immunisé en zones inondables

Objectif 15. Limiter l'aménagement intensif et exclusif de villégiature et de résidences privées

Orientation 7. Diminuer le déclin et la disparition des espèces à statut précaire

Objectif 1. Réduire les rejets d'eaux usées municipales

Objectif 2. Réduire les rejets d'eaux usées industrielles

Objectif 4. Réduire les rejets des installations septiques individuelles

Objectif 5. Réduire l'usage de pesticides

Objectif 11. Réduire la dégradation et la destruction des habitats aquatiques, humides et riverains

Orientation 8. Diminuer l'érosion des berges

Objectif 7. Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine

Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides

Objectif 9. Limiter la circulation de VTT et de motoneige hors sentiers balisés dans les milieux humides

Objectif 10. Réduire la sédimentation d'origine anthropique

Objectif 12. S'adapter aux changements climatiques

Orientation 9. Diminuer les inondations de zones habitées

Objectif 7. Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine

Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides

Objectif 9. Limiter la circulation de VTT et de motoneige hors sentiers balisés dans les milieux humides

Objectif 12. S'adapter aux changements climatiques

Objectif 13. Éviter la présence de tout bâtiment non immunisé en zones inondables

Orientation 10. Diminuer les impacts des inondations des zones habitées

Objectif 14. Améliorer la gestion des inondations

Orientation 11. Diminuer la limitation de l'accès public aux plans d'eau et la privatisation des rives

Objectif 15. Limiter l'aménagement exclusif de villégiature et de résidences privées



4. Actions

Les actions regroupent les initiatives jugées pertinentes et prioritaires de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs, s'engager dans les orientations et assurer les enjeux retenus. Chacune des 30 actions comprend un ou plusieurs projets dont l'élaboration reste à détailler avec les intervenants du milieu.

Plusieurs éléments décrivent une action : les sous-zones concernées, la portée géographique, le type d'action, l'échéancier, le responsable et les partenaires de l'action visés, les possibilités de financement et les coûts.

4.1 Portée géographique

La portée géographique décrit plus finement les secteurs où l'on cherche à mettre en œuvre les différentes actions. Elle s'établit en fonction des endroits documentés au portrait et au diagnostic où se manifeste le problème que l'on vise à atténuer par une action donnée. La portée géographique peut être très ponctuelle ou, au contraire, étendue à plusieurs territoires présentant des particularités différentes.

4.2 Types d'actions

Les actions constituant le présent plan d'action sont de six types :

- Acquisition de connaissances, où des projets de revues documentaires et d'études sont développés permettant d'une part d'actualiser les connaissances sur un sujet donné, et d'autre part, de combler certaines lacunes informationnelles au portrait et au diagnostic afin de résoudre des problèmes soulevés.
- Sensibilisation, où des plans de communications adaptés sont menés auprès de publics cibles dans le but de voir modifier certains comportements préalablement identifiés comme problématiques pour une utilisation durable des ressources en eaux.
- Diffusion d'information, où des communications organisées sont pratiquées auprès d'intervenants et d'une portion de la population dans le but de faire connaître une réalité et de partager une même interprétation d'un état de situation, et ce, dans le but d'en faire la promotion ou d'optimiser la coordination et la gestion des actions par toutes les parties concernées.
- Aménagement et infrastructures, où des projets visant à modifier le territoire ou des infrastructures sont mis de l'avant dans le but de réduire des impacts connus sur l'eau, les écosystèmes aquatiques, humides et riverains et leur utilisation durable.

- Règlementation, où des projets menant à la création ou la révision de règlements sont mis sur pied par les autorités concernées afin d'interdire ou de moduler certaines pratiques en vigueur reconnues nuisibles pour l'eau.
- Aide financière et incitatifs fiscaux, où des programmes de financement et des crédits sont créés afin de faciliter l'adoption d'habitudes favorables à la préservation des ressources en eaux.

4.3 Échéancier visé

L'échéancier visé décrit le moment où la réalisation d'une action donnée sera achevée pour la période quinquennale de 2014-2019, tel que souhaité pour chaque action par les acteurs et la population consultés. Il est visé que les actions qu'il comprend soient réalisées dans une échéance courte (2014-2016) et moyenne (2016-2019). Il est toutefois possible que les échéances soient révisées en fonction des engagements des maîtres d'œuvre restant à déterminer et des opportunités de réalisation pouvant survenir.

Bien que ne faisant pas partie du plan quinquennal, des perspectives d'actions sont également inscrites au plan d'action. Il s'agit d'action dont l'échéance précise demeure inconnue et pouvant aller au-delà de 2019 pour diverses raisons. Comme les autres actions, ces perspectives d'action ont été jugées prioritaires lors des consultations. En les inscrivant au plan d'action, les acteurs et la population consultés ont tenu à faire reconnaître l'importance qu'ils accordent à ces perspectives d'actions et leur souhait de les voir mises en œuvre le plus tôt possible.

4.4 Responsables et partenaires visés

Le responsable de l'action visé décrit l'intervenant identifié par les acteurs et la population consultés comme celui devant voir à ce que l'action se réalise. Il pourra ou non devenir le maître d'œuvre d'une action lorsque ceux-ci auront été rencontrés pour consolider l'engagement des acteurs pour la mise en œuvre du plan d'action.

Les partenaires visés sont, pour leur part, les intervenants que les acteurs et la population consultés ont jugé bon d'associer à une action donnée compte tenu de leurs compétences et de leurs responsabilités. La liste des partenaires visés pourrait changer à la suite des rencontres visant à planifier la mise en œuvre des actions. Des partenaires visés pourraient aussi devenir des maîtres d'œuvre.

4.5 Possibilités de financement et coûts

Les possibilités de financement et les coûts font état des opportunités et des besoins financiers liés aux actions. Ils sont pour le moment inconnus et seront déterminés par les divers maîtres d'œuvre des actions une fois ceux-ci engagés dans la réalisation de l'action dont ils auront accepté le mandat.

5. Éléments de suivi

Parallèlement à la mise en œuvre des actions, il convient de réaliser, en continu, un suivi de différents paramètres, ou indicateurs, afin de déterminer si les cibles des objectifs liés au plan d'action et aux projets propres à chaque action ont pu être atteintes. En plus de statuer sur l'efficacité des actions et des projets, le suivi permet aussi de comprendre pourquoi des cibles et des objectifs n'auraient pu être atteints. On procède à ce suivi en quantifiant des variables préalablement établies permettant d'indiquer les résultats obtenus et de les comparer aux résultats attendus. Certains paramètres de suivi figurent dans les fiches d'action du présent plan d'action :

- L'indicateur d'atteinte de l'objectif, soit la variable choisie à mesurer. Autant que faire se peut, il se doit d'être spécifique, mesurable, applicable, révélateur et temporellement opportun. Pour mesurer l'atteinte d'un objectif, les indicateurs sont de nature environnementale. Pour mesurer le degré de réalisation des projets d'action, les indicateurs sont d'ordres administratif et social.
- L'état de l'indicateur correspond à la situation de l'indicateur au moment de mettre en œuvre l'action. Il est l'état de référence par rapport à la cible de l'objectif. Quand il est connu, l'état de l'indicateur est inscrit dans la fiche d'action. Sinon, des efforts seront faits pour chiffrer cette variable dans les mises à jour régulières du plan d'action. Une autre estimation de l'état de l'indicateur sera faite au terme de l'échéance.

Dans la section du plan d'action nommée Suivi, chaque fiche d'action précise l'identité de l'intervenant responsable de communiquer à l'OBV Saguenay le livrable faisant état des indicateurs. La nature des données ou de l'information à livrer est également précisée dans cette même section.

Seconde partie : Fiches du plan d'action

Le premier plan d'action des bassins versants du Saguenay comprend 30 actions. Il s'agit de proposition d'actions souhaitées comme prioritaires par les acteurs et la population consultés.

Plusieurs projets pourront naître d'une même action.

Plusieurs éléments restent à déterminer avant d'entamer la mise en œuvre des différentes actions. L'organisme de bassin versant du Saguenay s'y appliquera dans les meilleurs délais.

Les actions et perspectives d'action sont consultables dans les 15 fiches suivantes.

Objectif 1. Réduire les rejets d'eaux usées municipales

Enjeux associés

Qualité
Sécurité

Accessibilité

Écosystèmes
Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer la contamination de l'eau de surface

Autres orientations associées

Diminuer la contamination de l'eau souterraine
Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
Diminuer la présence des cyanobactéries
Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques

Cibles de l'objectif

En 2 ans, 85 % des municipalités sont dotées des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages de surverse conformes¹ et performants²
D'ici 2020², toutes les municipalités sont dotées de stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages de surverses conformes¹ et performants²

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion des stations d'épuration des eaux usées municipales et des ouvrages de surverse conformes¹ et performants²

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès du MDDELCC les attestations de conformités et auprès du MAMOT les bilans de performances

Action 1

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Aménagement de stations d'épurations des eaux usées conformes ¹	Toutes les municipalités ne disposant pas de station d'épuration des eaux usées	Aménagement et infrastructures	X	X		Municipalités MRC MAMOT MDDELCC MDEIE Gouvernement fédéral Consultants externes	MAMOT	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant procéder à des aménagements de station(s) d'épuration des eaux usées - Proportion de municipalités ayant procédé à l'aménagement de station(s) d'épuration des eaux usées - Nombre de station(s) d'épuration des eaux usées municipales devant être aménagées - Proportion de stations(s) d'épuration aménagées et qui se conforment au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Selon le Règlement sur l'assainissement des eaux usées municipales

2 Permettant de maintenir systématiquement un rendement de 100 % dans les bilans de performance du Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux du MAMOT pour ce qui est de l'exécution du programme de suivi et du respect des exigences de rejets

Action 2

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Réaménagement permettant la mise aux normes ¹ et la performance ² des stations d'épuration des eaux usées	Toutes les municipalités disposant de station(s) d'épuration des eaux usées non conformes ¹ ni performantes ²	Aménagement et infrastructures		X		Municipalités MRC MAMOT MDDELCC MDEIE Gouvernement fédéral Consultants externes	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant procéder à des réaménagements permettant la mise aux normes¹ et la performance² de leur(s) station(s) d'épuration des eaux usées - Proportion de municipalités ayant procédé à des réaménagements permettant la mise aux normes¹ et la performance² de toute(s) leur(s) station(s) d'épuration des eaux usées - Nombre de stations d'épuration des eaux usées municipales devant être réaménagées pour se conformer au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées - Proportion de stations d'épuration des eaux usées municipales réaménagées et qui se conforment au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et qui pourront être performantes²

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Selon le Règlement sur l'assainissement des eaux usées municipales

2 Permettant de maintenir systématiquement un rendement de 100 % dans les bilans de performance du Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux du MAMOT pour ce qui est de l'exécution du programme de suivi et du respect des exigences de rejets



Action 3

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Réaménagement permettant la mise aux normes ¹ et la performance ² des ouvrages de surverse des eaux usées	Toutes les municipalités disposant d'ouvrages de surverse des eaux usées non conformes ¹ ni performants ²	Aménagement et infrastructures		X		Municipalités MRC MAMOT MDDELCC MDEIE Gouvernement fédéral Consultants externes	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant procéder à des réaménagements permettant la mise aux normes¹ et la performance² de leur(s) ouvrages de surverse des eaux usées - Proportion de municipalités ayant procédé à des réaménagements permettant la mise aux normes¹ et la performance² de tous leur(s) ouvrage(s) de surverse des eaux usées - Nombre d'ouvrages de surverse des eaux usées municipales devant être réaménagés - Proportion des ouvrages de surverse des eaux usées municipales réaménagés et qui conforment au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et qui pourront être performants²

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Selon le Règlement sur l'assainissement des eaux usées municipales

2 Permettant de maintenir systématiquement un rendement de 100 % dans les bilans de performance du Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux du MAMOT pour ce qui est de l'exécution du programme de suivi et du respect des exigences de rejets





Objectif 2. Réduire les rejets d'eaux usées industrielles

Enjeux associés

Qualité
Sécurité

Accessibilité

Écosystèmes
Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer la contamination de l'eau de surface

Autres orientations associées

Diminuer la contamination de l'eau souterraine
Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
Diminuer la présence des cyanobactéries
Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques
Diminuer le déclin et la disparition des espèces à statut précaire

Cibles de l'objectif

En 7 ans, 75 % des industries¹ respectent leurs engagements règlementaires et volontaires pour réduire les rejets d'eaux usées industrielles
En 10 ans, toutes les industries¹ respectent leurs engagements règlementaires et volontaires pour réduire les rejets d'eaux usées industrielles

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion des points de rejets respectant les engagements règlementaires et volontaires des industries¹ pour réduire les rejets d'eaux usées

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des industries¹ leurs engagements règlementaires et volontaires ainsi que les rapports de suivi de leurs rejets d'eaux usées

Action 4

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Portrait et diagnostic des rejets d'eaux usées des industries ¹	Tous les bassins versants concernés par des rejets d'eaux usées industrielles ¹	Acquisition de connaissance	X			OBV Saguenay CBVL Industries ¹ MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'industries¹ dont les rejets d'eaux usées doivent être décrits dans un portrait et un diagnostic - Proportion des industries¹ pour lesquelles les rejets d'eaux usées ont été décrits dans un portrait et un diagnostic - Nombre de points de rejets d'eaux usées industrielles¹ devant être décrits dans un portrait et un diagnostic - Proportion de points de rejets d'eaux usées industrielles¹ ayant été décrits dans un portrait et un diagnostic - Nombre de portraits et de diagnostics produits

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Industries visées par le Programme de réduction des rejets industriels lié au Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel



Action 5

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé*/ Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Suivi de la qualité de l'eau ² des milieux récepteurs des rejets d'eaux usées industrielles ¹	Un bassin versant concerné par des rejets d'eaux usées industrielles d'une industrie ¹ volontaire	Acquisition de connaissance		X		Industrie ¹ volontaire Consultants externes MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de milieux récepteurs des rejets d'eaux usées d'une industrie¹ volontaire pour lesquels la qualité de l'eau doit être suivie - Proportion des milieux récepteurs des rejets d'eaux usées d'une industrie¹ volontaire pour lesquels la qualité de l'eau a été suivie - Nombre d'échantillonnages et d'analyses ayant été réalisés - Nombre des paramètres physicochimiques² ayant été suivis et qui respectent les critères de qualités de l'eau de surface

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 6

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé*/ Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Mise en œuvre de plans permettant de réduire les rejets d'eaux usées industrielles ¹	Tous les bassins versants concernés par des rejets d'eaux usées industrielles ¹	Aménagement et infrastructure			X	Industries ¹	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'industries¹ devant mettre en œuvre des plans pour respecter leurs engagements réglementaires et volontaires pour réduire leurs rejets d'eaux usées - Proportion d'industries¹ ayant mis en œuvre des plans pour respecter leurs engagements réglementaires et volontaires pour réduire leurs rejets d'eaux usées - Nombre de plans ayant été mis en œuvre et permettant le respect des engagements réglementaires et volontaires des industries¹ pour réduire leurs rejets d'eaux usées

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Industries visées par le Programme de réduction des rejets industriels lié au Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel

2 pour les paramètres associés à des objectifs environnementaux de rejets



Action 7

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé*/ Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Promotion des industries ¹ respectant les engagements réglementaires et volontaires pour réduire leurs rejets d'eaux usées	Tous les bassins versants concernés par des rejets d'eaux usées industrielles ¹	Diffusion d'information			X	OBV Saguenay Industries ¹ CREDD MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'industries¹ devant faire l'objet d'une activité promotionnelle pour avoir respecté les engagements réglementaires et volontaires pour réduire leurs rejets d'eaux usées - Proportion d'industries¹ ayant fait l'objet d'une activité promotionnelle pour avoir respecté les engagements réglementaires et volontaires pour réduire leurs rejets d'eaux usées - Nombre d'activités promotionnelles tenues

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Industries visées par le Programme de réduction des rejets industriels lié au Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel





Objectif 3. Suivre la contamination de l'eau souterraine pour l'alimentation humaine

Enjeux associés

Qualité
Sécurité

Écosystèmes

Accessibilité

Orientation

Diminuer la contamination de l'eau souterraine

Autres orientations associées

-

Cibles de l'objectif

En 5 ans, tous les puits desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique sont suivis¹ pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² dans une municipalité volontaire

En 10 ans, tous les puits desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique sont suivis¹ pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² en territoire municipalisé

En 15 ans, tous les puits desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique sont suivis¹ pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² en territoire non organisé

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de puits suivis desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique ayant été suivis¹ pour les paramètres bactériologiques et les nitrates²

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des laboratoires les rapports d'analyses des puits suivis

1 Selon la même fréquence de suivi que celle des réseaux de plus de 20 personnes

2 Paramètres prescrits par le Règlement sur la qualité de l'eau potable



Action 8

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Création et offre d'un programme de soutien municipal aux propriétaires facilitant le suivi ¹ de la qualité de l'eau des puits individuels desservant moins de 20 personnes pour les paramètres bactériologiques et les nitrates ²	Une municipalité volontaire	Aide financière et incitatifs fiscaux		X		Municipalité volontaire Propriétaires MRC UQAC Consultants externes MSSS MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant créer et offrir un soutien aux propriétaires pour faciliter le suivi de la qualité de l'eau des puits desservant moins de 20 personnes pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² - Proportion de municipalités ayant créé et offert un soutien aux propriétaires pour faciliter le suivi de la qualité de l'eau des puits desservant moins de 20 personnes pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² - Nombre de programmes de soutien ayant été créés et offerts aux citoyens pour faciliter le suivi de la qualité de l'eau des puits desservant moins de 20 personnes pour les paramètres bactériologiques et les nitrates²

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 9

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Suivi ¹ de la qualité de l'eau des puits desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique pour les paramètres bactériologiques et les nitrates ²	Toutes les municipalités concernées par des puits desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique	Acquisition de connaissances		X ³	X ⁴	Propriétaires Municipalités MRC Consultants externes MSSS MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités dont les puits desservant moins de 20 personnes et étant situés à moins de 30 m d'une installation septique doivent être suivis pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² - Proportion de municipalités dont les puits desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique ayant été suivis pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² - Nombre de puits desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique devant être suivis pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² - Proportion des puits desservant moins de 20 personnes et situés à moins de 30 m d'une installation septique, ayant été suivis pour les paramètres bactériologiques et les nitrates² - Nombre d'échantillonnages et d'analyses ayant été réalisés - Nombre de paramètres physicochimiques² ayant été suivis et qui respectent les normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable et les recommandations pour la qualité de l'eau potable de Santé Canada en regard des paramètres bactériologiques et des nitrates²

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Selon la même fréquence de suivi que celle des réseaux de plus de 20 personnes

2 Paramètres prescrits par le Règlement sur la qualité de l'eau potable

3 Pour la municipalité volontaire

4. Pour les autres municipalités





Objectif 4. Réduire les rejets des installations septiques individuelles

Enjeux associés

Qualité
Sécurité

Écosystèmes
Accessibilité

Orientation prioritaire

Diminuer la contamination de l'eau souterraine

Autres orientations associées

Diminuer la contamination de l'eau de surface
Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
Diminuer la présence des cyanobactéries
Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains et aquatiques

Cibles de l'objectif

En 2 ans, 75% des installations septiques individuelles sont conformes¹ et efficaces dans chaque municipalité
En 5 ans, toutes les installations septiques individuelles sont conformes¹ et efficaces dans chaque municipalité

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion des installations septiques individuelles conformes¹ et efficaces

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des municipalités les attestations de conformité¹ et de l'efficacité des installations septiques individuelles

Action 10

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Portrait et diagnostic des installations septiques individuelles en regard de la mise aux normes ¹ et de l'efficacité	Toutes les municipalités concernées par des installations septiques individuelles	Acquisition de connaissances	X			OBV Saguenay CBVL Propriétaires Municipalités MRC Consultants externes MAMOT MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités pour lesquelles les installations septiques individuelles doivent être décrites dans un portrait et un diagnostic en regard de la mise aux normes¹ et de l'efficacité - Proportion des municipalités pour lesquelles les installations septiques individuelles ont été décrites dans un portrait et un diagnostic en regard de la mise aux normes¹ et de l'efficacité - Nombre d'installations septiques individuelles devant être décrites dans un portrait et un diagnostic en regard de la mise aux normes¹ et de l'efficacité - Proportion des installations septiques individuelles décrites se conformant au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et étant efficaces - Nombre de portraits et de diagnostics produits

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées



Action 11

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Implantation d'un programme de suivi des installations septiques individuelles nouvellement aménagées permettant d'évaluer leur conformité ¹ et de diagnostiquer les problèmes lors de l'aménagement	Toutes les municipalités concernées par l'aménagement de nouvelles installations septiques individuelles	Aménagement et infrastructures	X	X		Municipalités MRC Propriétaires Entrepreneurs Consultants externes MAMOT MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant implanter un programme de suivi des installations septiques individuelles nouvellement aménagées permettant d'évaluer leur conformité¹ et de diagnostiquer les problèmes lors de l'aménagement - Proportion de municipalités ayant implanté et réalisant systématiquement un suivi des installations septiques individuelles permettant d'évaluer leur conformité¹ et de diagnostiquer les problèmes lors de l'aménagement - Nombre de programmes de suivi des installations septiques individuelles nouvellement aménagées permettant d'évaluer leur conformité¹ et de diagnostiquer les problèmes lors de l'aménagement ayant été implantés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 12

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Implantation du service obligatoire de la vidange ¹ des installations septiques individuelles	Municipalités n'offrant pas le service obligatoire de la vidange ¹ des fosses septiques individuelles	Aménagement et infrastructures	X			Municipalités MRC Fjord-du-Saguenay MRC Haute-Côte-Nord MAMOT MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient offrir le service obligatoire de la vidange¹ des fosses septiques individuelles - Proportion des municipalités ayant implanté le service obligatoire et réalisant systématiquement la vidange¹ des installations septiques individuelles - Nombre d'installations septiques individuelles qui devraient être vidangées¹ - Proportion d'installations septiques individuelles étant vidangées¹ - Nombre de service obligatoire de vidange¹ des installations septiques individuelles ayant été implantés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées



Action 13

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Formation sur le suivi des installations septiques individuelles permettant d'évaluer leur efficacité et de diagnostiquer les problèmes de nuisance, de contaminations directes et indirectes, de défaillance et de désuétude	Toutes les municipalités concernées par des installations septiques individuelles	Diffusion d'information	X			OBV Saguenay Municipalités MRC Entreprises d'entretien CREDD FMQ UMQ ROBVQ MAMOT MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités/entreprises d'entretien qui pourraient recevoir une formation sur le suivi des installations septiques individuelles permettant d'évaluer leur efficacité et de diagnostiquer les problèmes² - Proportion des municipalités/entreprises d'entretien ayant reçu la formation et détenant les compétences de faire le suivi des installations septiques individuelles permettant d'évaluer leur efficacité et de diagnostiquer les problèmes² - Nombre de formations données

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 14

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Implantation du suivi des installations septiques individuelles permettant d'évaluer leur efficacité et de diagnostiquer les problèmes de nuisance, de contaminations directes et indirectes, de défaillance et de désuétude lors de la vidange	Toutes les municipalités concernées par des installations septiques individuelles	Acquisition de connaissances	X			Municipalités MRC Entreprises d'entretien Propriétaires Consultants externes MAMOT MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant implanter un suivi des installations septiques individuelles permettant d'évaluer leur efficacité et de diagnostiquer les problèmes lors de la vidange - Proportion de municipalités/d'entreprises d'entretien ayant implanté et réalisant systématiquement un suivi des installations septiques individuelles permettant d'évaluer leur efficacité et de diagnostiquer les problèmes lors de la vidange - Nombre d'installations septiques individuelles devant être suivies en regard de l'efficacité et de la présence de problèmes lors de la vidange - Proportion d'installations septiques individuelles ayant été suivies et s'avérant efficaces ni ne présentant de problèmes lors de la vidange - Nombre de suivis réalisés lors de la vidange implantés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre



Action 15

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Implantation d'une exigence municipale aux propriétaires de démontrer la mise aux normes ¹ et l'efficacité des installations septiques individuelles	Toutes les municipalités concernées par des installations septiques individuelles	Règlementation		X		Municipalités MRC Propriétaires Consultants externes MAMOT MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant implanter une exigence aux propriétaires de démontrer la mise aux normes¹ et l'efficacité des installations septiques individuelles - Proportion de municipalités ayant implanté une exigence et exigeant systématiquement aux propriétaires de démontrer la mise aux normes¹ et l'efficacité des installations septiques individuelles - Nombre d'installations septiques individuelles pour lesquelles la mise aux normes et l'efficacité doivent être démontrées par le(s) propriétaire(s) - Proportion des installations septiques individuelles dont la mise aux normes et l'efficacité ont été démontrées par les(s) propriétaire(s) - Nombre d'exigences implantées

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées



Action 16

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Réaménagement assurant la mise aux normes ¹ et l'efficacité des installations septiques individuelles	Toutes les municipalités concernées par des installations septiques individuelles non conformes ¹ et inefficaces	Aménagement et infrastructures		X		Municipalités MRC Propriétaires Entrepreneurs Consultants externes MAMOT MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités pour lesquelles les propriétaires doivent procéder au réaménagement de leur(s) installation(s) septique(s) individuelle(s) assurant leur mise aux normes et leur efficacité - Proportion de municipalités pour lesquelles tous les propriétaires ont procédé à des réaménagements de leur(s) installation(s) septique(s) individuelle(s) assurant leur mise aux normes¹ et leur efficacité - Nombre d'installations septiques individuelles devant être réaménagées pour assurer leur conformité¹ et leur efficacité - Proportion d'installations septiques individuelles réaménagées se conformant au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées





Objectif 5. Réduire l'usage des pesticides

Enjeux associés

Qualité
Sécurité

Accessibilité

Écosystèmes
Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer la contamination de l'eau souterraine

Autres orientations associées

Diminuer la contamination de l'eau de surface
Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains et aquatiques
Diminuer le déclin et la disparition des espèces à statut précaire

Cibles de l'objectif

En 5 ans, 75% des producteurs usant auparavant de pesticides appliquent des pratiques agricoles permettant le plus possible la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsable des pesticides
En 10 ans, tous les producteurs usant auparavant de pesticides appliquent des pratiques agricoles permettant le plus possible la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsable des pesticides
En 15 ans, tous les producteurs usant auparavant de pesticides pratiquent désormais la culture biologique dans les bassins versants où se pratique la culture de la pomme de terre et du bleuet

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de producteurs appliquant des pratiques agricoles permettant le plus possible la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsable des pesticides
Proportion de producteurs ayant adhéré à la pratique de la culture biologique

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV produit un portrait des productions agricoles en regard des pratiques d'utilisation et de gestion des pesticides ainsi que des pratiques permettant la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsable des pesticides
L'OBV collecte auprès du MAPAQ le répertoire des entreprises certifiées biologiques

Action 17

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Portrait et diagnostic des productions agricoles en regard des pratiques d'utilisation et de gestion des pesticides ainsi que des pratiques permettant la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsable des pesticides	Tous les bassins versants où se pratique la culture de la pomme de terre et du bleuet	Acquisition de connaissances	X			OBV Saguenay CBVL Association de producteurs Clubs agro-environnementaux MAPAQ	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs pour lesquels les pratiques d'utilisation et de gestion des pesticides, ainsi que les pratiques permettant la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsable des pesticides doivent être décrites dans un portrait et un diagnostic - Proportion de producteurs pour lesquels les pratiques d'utilisation et de gestion des pesticides, ainsi que les pratiques permettant la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsable des pesticides ont été décrites dans un portrait et un diagnostic - Nombre de portraits et de diagnostics produits

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre



Action 18

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Mise en pratique de la production biologique	Tous les bassins versants où se pratique la culture de la pomme de terre et du bleuet	Aménagement et infrastructures			X	Associations de producteurs Producteurs UPA Clubs agro-environnementaux MAPAQ	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs¹ qui pourraient mettre en pratique la culture biologique - Proportion de producteurs pratiquant la culture biologique - Superficie où pourrait être mise en pratique la culture biologique - Proportion de superficie où sont mises en pratiquées la culture biologique

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 19

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Mise en application de pratiques agricoles permettant la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsable des pesticides	Tous les bassins versants où se pratique la culture de la pomme de terre et du bleuet	Aménagement et infrastructures			X	Associations de producteurs Producteurs UPA Clubs agro-environnementaux MAPAQ	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs¹ qui devraient appliquer les pratiques agricoles permettant le plus possible la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsables des pesticides - Proportion de producteurs¹ appliquant les pratiques agricoles permettant le plus possible la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsables des pesticides - Superficie de terres agricoles où devraient être appliquées des pratiques permettant le plus possible la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsables des pesticides - Proportion de superficie de terres agricoles où sont appliquées des pratiques permettant le plus possible la réduction de l'utilisation et l'utilisation responsables des pesticides

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Producteurs identifiés au portrait et au diagnostic (action 17)



Objectif 6. Réduire l'usage de fertilisants

Enjeux associés

Qualité
Accessibilité
Écosystèmes
Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs

Autres orientations associées

Diminuer la contamination de l'eau de surface
Diminuer la contamination de l'eau souterraine
Diminuer la présence des cyanobactéries
Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques

Cibles de l'objectif

En 2 ans, 75 % des terrains riverains ne sont plus fertilisés sur les premiers 30 m dans chaque municipalité concernée par des plans d'eau habités présentant certains signes d'eutrophisation et des signes d'eutrophisation avancée¹

En 5 ans, tous les terrains riverains ne sont plus fertilisés sur les premiers 30 m dans chaque municipalité concernée par des plans d'eau habités présentant certains signes d'eutrophisation et des signes d'eutrophisation avancée¹

En 10 ans, tous les terrains riverains ne sont plus fertilisés sur les premiers 30 m dans chaque municipalité

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de terrains n'étant plus fertilisés sur les premiers 30 m riverains

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des propriétaires des déclarations de non-fertilisation

Action 20

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé*/ Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Sensibilisation des riverains à l'importance d'éviter la fertilisation à proximité des plans et cours d'eau	Bassins versants présentant certains signes d'eutrophisation et des signes d'eutrophisation avancée ¹	Sensibilisation	X	X	X	OBV Saguenay CBVL Propriétaires Associations de riverains Associations de producteurs Municipalités CREDD MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bassins versants où les riverains devraient être sensibilisés à l'importance d'éviter la fertilisation à proximité des plans et des cours d'eau - Proportion de bassins versants où les riverains ont été sensibilisés à l'importance d'éviter la fertilisation à proximité des plans et des cours d'eau - Nombre de riverains qui devraient être sensibilisés à l'importance d'éviter la fertilisation à proximité des plans et des cours d'eau - Proportion de riverains rencontrés ayant été sensibilisés à l'importance d'éviter la fertilisation à proximité des plans et des cours d'eau - Nombre de rencontres de sensibilisation menées

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Plans d'eau (9) qui présentent certains signes d'eutrophisation et des signes d'eutrophisation avancée dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDELCC



Action 21

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Adoption et application d'un règlement municipal contrôlant l'usage d'engrais à pelouse dans les premiers 30 m riverains d'un plan ou d'un cours d'eau	Toutes les municipalités concernées par l'usage d'engrais à pelouse dans les premiers 30 m riverains d'un plan ou d'un cours d'eau	Règlementation		X		Municipalités MRC CREDD Consultants externes MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient adopter et appliquer un règlement contrôlant l'usage d'engrais à pelouse dans les premiers 30 m riverains d'un plan ou d'un cours d'eau - Proportion de municipalités ayant adopté et appliquant systématiquement un règlement contrôlant l'usage d'engrais à pelouse dans les premiers 30 m riverains d'un plan ou d'un cours d'eau - Superficie sur laquelle l'usage d'engrais à pelouse devrait être contrôlé par un règlement - Proportion de superficie sur laquelle l'usage d'engrais à pelouse est contrôlé par un règlement - Nombre de règlements adoptés et appliqués

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Objectif 7. Réduire la détérioration de l'état naturel de la bande riveraine

Enjeux associés

Qualité
Sécurité

Accessibilité

Écosystèmes
Culturalité

Orientations prioritaires

Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
Diminuer la présence des cyanobactéries
Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques
Diminuer l'érosion des berges

Autres orientations associées

Diminuer la contamination de l'eau de surface
Diminuer les inondations des zones habitées

Cibles de l'objectif

En 5 ans, 75% des bandes riveraines habitées¹ entourant les plans et cours d'eau prioritaires² sont couvertes à 80% et plus de végétation naturelle sur les 10 à 15 premiers mètres³
En 10 ans, toutes les bandes riveraines habitées¹ entourant les plans et cours d'eau prioritaires² sont couvertes à 80% et plus de végétation naturelle sur les 10 à 15 premiers mètres³
En 5 ans, toutes les bandes riveraines agricoles du bassin versant du ruisseau Benjamin sont couvertes à 80% et plus de végétation naturelle sur plus de 3 mètres³

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de bandes riveraines couvertes à 80 % et plus de végétation naturelle

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV produit des rapports de caractérisation du recouvrement en végétation naturelle des bandes riveraines

1 À l'exception des bandes riveraines de la zone agricole

2 Plans d'eau (9) qui présentent certains signes d'eutrophisation et des signes d'eutrophisation avancée dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDELCC; plans d'eau (13) officiellement déclarés touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert par le MDDELCC; plans et cours d'eau des bassins versants (9) présentant des dépassements des critères de qualité de l'eau établis pour le phosphore par le MDDELCC; plans et cours d'eau présentant des zones d'érosion et identifiés comme habitats du poisson affectés par la sédimentation par la caractérisation et la cartographie (action 33)

3 Selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Action 22

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Caractérisation et cartographie des bandes riveraines ³ en regard du pourcentage de recouvrement en végétation naturelle	Bassins versants, plans et cours d'eau prioritaires ²	Acquisition de connaissances	X	X	X	OBV Saguenay CBVL Propriétaires Association de riverains Municipalités MRC ROBVQ	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bassins versants/plans d'eau/cours d'eau prioritaires² dont le pourcentage de recouvrement en végétation naturelle des bandes riveraines³ doit être caractérisé et cartographié - Proportion des bassins versants/plans d'eau/cours d'eau prioritaires² dont le pourcentage de recouvrement en végétation naturelle des bandes riveraines³ a été cartographié et cartographié et est supérieur à 80% - Superficie de bandes riveraines³ dont le pourcentage de recouvrement en végétation naturelle doit être caractérisé et cartographié - Proportion de superficie de bandes riveraines³ dont le pourcentage de recouvrement en végétation naturelle a été cartographié et est supérieur à 80% - Nombre de cartes du recouvrement en végétation naturelle des bandes riveraines produites

2 Plans d'eau (9) qui présentent certains signes d'eutrophisation et des signes d'eutrophisation avancée dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDELCC; plans d'eau (13) officiellement déclarés touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert par le MDDELCC; plans et cours d'eau des bassins versants (9) présentant des dépassements des critères de qualité de l'eau établis pour le phosphore par le MDDELCC; plans et cours d'eau présentant des zones d'érosion et identifiés comme habitats du poisson affectés par la sédimentation par la caractérisation et la cartographie (action 33)

3 Selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables



Action 23

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Revégétalisation des bandes riveraines ^{1,3} pour les couvrir à 80 % et plus de végétation naturelle sur 10 à 15 m ³	Bassins versants, plans et cours d'eau prioritaires ²	Aménagement et infrastructures		X	X	OBV Saguenay Propriétaires Association de riverains Municipalités Organismes d'interventions terrain ROBVQ MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bassins versants/plans d'eau/cours d'eau dont les bandes riveraines³ doivent être revégétalisées pour les couvrir à 80% et plus de végétation naturelle sur 10 à 15 m³ - Proportion de bassins versants/plans d'eau/cours d'eau dont les bandes riveraines³ présentant un couvert en végétation naturelle inférieur à 80% et pouvant être revégétalisées l'ont été sur 10 à 15 m³ - Superficie des bandes riveraines³ devant être revégétalisées pour les couvrir à 80% et plus de végétation naturelle sur 10 à 15 m³ - Proportion de superficie de bandes riveraines³ ayant été revégétalisées et couvertes à 80% et plus de végétation naturelle sur 10 à 15 m³ et étant cohérente avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 À l'exception des bandes riveraines de la zone agricole

3 Selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables



Action 24

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Revégétalisation des bandes riveraines agricoles pour les couvrir à 80 % et plus de végétation naturelle au-delà des 3 premiers mètres riverains ³	Bassins versants du ruisseau à Benjamin	Aménagement et infrastructures		X	X	OBV Saguenay Propriétaires UPA Ville Saguenay Organismes d'interventions terrain Conseil agro-environnementaux COBRAM ROBVQ MAPAQ MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie des bandes riveraines devant être revégétalisées pour les couvrir à 80% et plus de végétation naturelle sur plus de 3 m³ - Proportion de superficie de bandes riveraines ayant été revégétalisées et couvertes à 80% et plus de végétation naturelle sur plus de 3 m³ et qui vont au-delà de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

³ Selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables



Objectif 8. Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les milieux humides

Enjeux associés

Qualité	Quantité	Écosystèmes
Sécurité	Accessibilité	Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides

Autres orientations associées

- Diminuer la contamination de l'eau de surface
- Diminuer la contamination de l'eau souterraine
- Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
- Diminuer la présence de cyanobactéries
- Diminuer l'érosion des berges
- Diminuer les inondations de zones habitées

Cibles de l'objectif

En 10 ans, tous les milieux humides à valeur écologique élevée et/ou s'avérant fortement menacés¹ sont protégés et inscrits dans le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion des milieux humides à valeur écologique élevée et/ou s'avérant fortement menacés protégés et inscrits dans les schémas d'aménagements et de développement des MRC

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des municipalités les résolutions témoignant de l'adoption de règlements pour la protection des milieux humides et auprès des MRC les schémas d'aménagements et de développement actuels et modifiés

¹ Milieux humides à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 24)

Action 25

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Formation sur la caractérisation des milieux humides permettant d'évaluer les types de milieux humides, leur délimitation, leur valeur écologique et l'intensité des perturbations y étant observées	Toutes les municipalités concernées par des milieux humides	Diffusion d'information	X			OBV Saguenay Municipalités MRC Organisme d'intervention terrain FMQ UMQ MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités/organismes qui pourraient recevoir la formation sur la caractérisation des milieux humides - Proportion de municipalités/organismes ayant reçu la formation et détenant les compétences pour caractériser des milieux humides en regard du type de milieux humides, de leur délimitation, de leur valeur écologique et de l'intensité des perturbations y étant observées - Nombre de formations sur la caractérisation des milieux humides permettant d'évaluer les types de milieux humides, leur délimitation, leur valeur écologique et l'intensité des perturbations y étant observées données

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 26

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Inventaire, caractérisation ² et cartographie des milieux humides en regard du type de milieux humides, de leur délimitation, de leur valeur écologique et de l'intensité des perturbations y étant observées	Toutes les municipalités concernées par des milieux humides non caractérisés ou non cartographiés	Acquisition de connaissances		X		Municipalités MRC Organismes d'interventions terrain MERN MFFP MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités dont les milieux humides devraient être inventoriés, caractérisés² et cartographiés - Proportion de municipalités dont les milieux humides ont été caractérisés² et cartographiés - Proportion de superficie de milieux humides qui ont été caractérisés² et cartographiés - Nombre de cartes de milieux humides produites

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

² Selon le protocole ou les critères enseignés dans le cadre de la formation (action 25)



Action 27

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Élaboration et mise en œuvre de plan de conservation des milieux humides	Toutes les municipalités concernées par des milieux humides	Aménagement et infrastructures			X	Municipalités MRC Organismes d'interventions terrain MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient élaborer et mettre en œuvre un plan de conservation des milieux humides - Proportion de municipalités pour lesquelles un plan de conservation des milieux humides a été élaboré et mis en œuvre - Superficie de milieux humides qui devraient être inscrits dans des plans de conservation municipaux - Proportion de superficie de milieux humides ayant été inscrits dans des plans de conservation municipaux - Nombre de plans municipaux de conservation des milieux humides élaborés et mis en œuvre

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 28

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Adoption et application d'un règlement protégeant les milieux humides ¹ à valeur écologique élevée et/ou s'avérant fortement menacés	Les municipalités abritant des milieux humides ¹ à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés	Règlementation			X	Municipalités MRC MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient adopter et appliquer un règlement protégeant les milieux humides¹ à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés - Proportion de municipalités ayant adopté et faisant systématiquement appliquer un règlement protégeant les milieux humides¹ - Superficie de milieux humides qui devraient être protégés par un règlement municipal - Proportion de superficie de milieux humide étant protégés par un règlement municipal - Nombre de règlements protégeant les milieux humides¹ à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés ayant été adoptés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Milieux humides à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 26)



Action 29

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Inscription de la protection des milieux humides ¹ à valeur écologique élevée et/ou s'avérant fortement menacés aux schémas d'aménagement et de développement des MRC	Toutes les MRC abritant des milieux humides ¹ à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés	Aménagement et infrastructures			X	Municipalités MRC MAMOT	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MRC qui devraient inscrire la protection des milieux humides¹ à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés dans leur schéma d'aménagement et de développement - Proportion des MRC ayant inscrit la protection des milieux humides¹ à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés dans leur schéma d'aménagement et de développement - Superficie de milieux humides pour lesquels leur protection devrait être inscrite aux schémas d'aménagement et de développement des MRC - Proportion de superficie de milieux humides pour lesquels leur protection a été inscrite aux schémas d'aménagement et de développement des MRC - Nombre de schémas d'aménagement et de développement des MRC ayant été modifiés pour y inscrire la protection des milieux humides¹ à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Milieux humides à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 26)



Objectif 9. Réduire la circulation de VTT et de motoneiges dans et à proximité des milieux humides

Enjeux associés

Qualité Quantité Écosystèmes
Sécurité Accessibilité Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer la destruction, la dégradation de la qualité et la diminution de superficie des milieux humides

Autres orientations associées

Diminuer la contamination de l'eau de surface
Diminuer la contamination de l'eau souterraine
Diminuer l'eutrophisation et le vieillissement prématuré des lacs
Diminuer la présence de cyanobactéries
Diminuer l'érosion des berges
Diminuer les inondations de zones habitées

Cibles de l'objectif

En 5 ans, 75 % des milieux humides à forte valeur écologique et/ou s'avérant fortement menacés¹, ne sont plus perturbés par le passage des VTT et des motoneiges

En 10 ans, tous les milieux humides ne sont plus perturbés par le passage des VTT et des motoneiges

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de milieux humides à forte valeur écologique et/ou s'avérant fortement menacés n'étant plus perturbés par le passage des VTT et des motoneiges

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès d'organismes d'interventions terrain et/ou produit des rapports de caractérisation des perturbations par le passage des VTT et des motoneiges dans les milieux humides à forte valeur écologique et/ou s'avérant fortement menacés

Action 30

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Conception d'outils communicationnels sur le cadre réglementaire et les bonnes pratiques en VTT et motoneige	Tous les bassins versants	Diffusion d'information	X			OBV Saguenay CBVL VTTistes Motoneigistes Clubs quad et motoneige locaux FQCQ FCMQ MDDELCC	À déterminer	À déterminer	- Nombre d'outils faisant une présentation complète et vulgarisée du cadre réglementaire et des bonnes pratiques en VTT et motoneige conçus

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Milieux humides à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 26)



Action 31

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Pose de signalisation ² incitant à ne pas circuler en VTT ni en motoneige dans et à proximité des milieux humides ¹	Tous les bassins versants concernés par des sentiers balisés de VTT et de motoneige passant dans et à proximité des milieux humides ¹	Diffusion d'information		X		Clubs quad et motoneige locaux Propriétaires Municipalités MRC Organismes d'interventions terrain FQCQ FCMQ MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de clubs locaux (quad et motoneige) qui devraient faire la pose de panneaux de signalisation² sur leur réseau de sentiers - Proportion de clubs locaux (quad et motoneige) ayant fait la pose de panneaux de signalisation² bien visibles sur leur réseau de sentiers - Nombre d'intersections de sentiers (quad et motoneige) avec des milieux humides¹ où devrait se faire la pose de panneaux de signalisation - Proportion d'intersections de sentiers (quad et motoneige) avec des milieux humides¹ où s'est faite la pose de panneaux de signalisation - Nombre de panneaux de signalisation² ayant été posés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 32

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Réaménagement du tracé des sentiers balisés de VTT et de motoneige de sorte qu'ils ne passent plus dans ni à proximité des milieux humides ¹	Tous les bassins versants concernés par des sentiers balisés de VTT et de motoneige passant dans et à proximité des milieux humides ¹	Aménagement et infrastructures		X	X	Clubs quad et motoneige locaux Propriétaires Municipalités MRC Organismes d'interventions terrain FQCQ FCMQ MDDELCC MERN	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de clubs locaux qui devraient réaménager le tracé de leurs sentiers balisés de VTT et de motoneige de sorte qu'ils ne passent plus dans ni à proximité des milieux humides¹ - Proportion de clubs locaux ayant réaménagé le tracé de leurs sentiers balisés de VTT et de motoneige de sorte qu'ils ne passent plus dans ni à proximité des milieux humides¹ - Longueur de sentiers ayant été réaménagés de sorte qu'ils ne passent plus dans ni à proximité des milieux humides¹

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Milieux humides à valeur écologique élevée et ceux s'avérant fortement menacés identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 26)

2 Panneaux de signalisation conçus lors de l'action 32



Objectif 10. Réduire la sédimentation d'origine anthropique

Enjeux associés

Accessibilité

Écosystèmes
Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer la dégradation ou la perte d'habitats fauniques, riverains ou aquatiques

Autres orientations associées

Diminuer l'érosion des berges

Cibles de l'objectif

En 10 ans, tous les cours d'eau abritant des espèces sans statut particulier, identifiés¹ dégradés par la sédimentation d'origine anthropique, ont été restaurés et offrent une bonne qualité d'habitats aquatiques

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de cours d'eau abritant des espèces sans statut particulier, identifiés¹ dégradés par la sédimentation d'origine anthropique, ayant été restaurés et offrant une bonne qualité d'habitats

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès d'organismes d'interventions terrain et/ou produit des rapports de caractérisation de la qualité d'habitat des cours d'eau

¹ Cours d'eau et habitats dégradés par la sédimentation d'origine anthropique identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 33)



Action 33

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Inventaire, caractérisation et cartographie des cours d'eau identifiés dégradés par la sédimentation en regard de la nature probable de la source sédimentaire (naturelle ou anthropique) et de la qualité des habitats aquatiques d'espèces fauniques sans statut particulier et recommandations de gestion	Tous les cours d'eau identifiés perturbés par la sédimentation	Acquisition de connaissances	X			OBV Saguenay Association de pêcheurs Municipalités MRC ZEC MFFP MDDELCC MTQ Pêches et Océans Canada	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cours d'eau identifiés dégradés par la sédimentation et qui devraient être caractérisés et cartographiés en regard de la nature probable des sources sédimentaire et de la qualité des habitats fauniques aquatiques - Proportion de cours d'eau identifiés dégradés par la sédimentation ayant été caractérisés et cartographiés en regard de la nature probable des sources sédimentaires et de la qualité des habitats fauniques aquatiques - Nombre d'espèces fauniques sans statut particulier pour lesquelles la qualité des habitats aquatiques devrait être caractérisée et cartographiée - Proportion d'espèces fauniques sans statut particulier pour lesquelles la qualité des habitats aquatiques a été caractérisée et cartographiée - Nombre de cartes produites - Nombre de recommandations de gestion émises

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre



Action 34

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Portrait et diagnostic des productions agricoles en regard des pratiques permettant la conservation des sols et le contrôle de l'érosion de surface	Tous les bassins versants des cours d'eau ¹ identifiés perturbés par la sédimentation d'origine anthropique où se pratique l'agriculture	Acquisition de connaissances	X			OBV Saguenay CBVL Association de producteurs Clubs agro-environnementaux MAPAQ	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs pour lesquels les pratiques permettant la conservation des sols et le contrôle de l'érosion de surface devraient être décrites dans un portrait et un diagnostic - Proportion des producteurs pour lesquels les pratiques permettant la conservation des sols et le contrôle de l'érosion de surface ont été décrites dans un portrait et au diagnostic - Nombre de portraits et de diagnostics produits

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 35

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Mise en application de pratiques agricoles permettant le plus possible la conservation des sols et le contrôle de l'érosion de surface	Tous les bassins versants des cours d'eau ¹ identifiés perturbés par la sédimentation d'origine anthropique où se pratique l'agriculture	Aménagement et infrastructures			X	Associations de producteurs Producteurs UPA Clubs agro-environnementaux MAPAQ	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs qui devraient appliquer les pratiques agricoles permettant le plus possible la conservation des sols/le contrôle de l'érosion de surface - Proportion de producteurs appliquant des pratiques agricoles permettant le plus possible la conservation des sols/le contrôle de l'érosion de surface - Superficie de terres où devraient être appliquées des pratiques permettant le plus possible la conservation des sols/le contrôle de l'érosion de surface - Proportion de superficie de terres agricoles où sont appliquées des pratiques permettant le plus possible la conservation des sols/le contrôle l'érosion de surface

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Cours d'eau et habitats dégradés par la sédimentation d'origine anthropique identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 33)



Action 36

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Restauration des habitats ¹ aquatiques d'espèces sans statut particulier dégradés par la sédimentation de sorte qu'ils offrent désormais une bonne qualité d'habitat	Tous les cours d'eau ¹ identifiés perturbés par la sédimentation d'origine anthropique et affectant la qualité des habitats aquatiques d'espèces sans statut particulier	Aménagement et infrastructures			X	Organismes d'interventions terrain OBV Saguenay CBVL Propriétaires Association de pêcheurs Municipalités MRC ZEC MFFP	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cours d'eau¹ dont les habitats aquatiques d'espèces sans statut particulier dégradés par la sédimentation d'origine anthropique devraient être restaurés - Proportion de cours d'eau¹ dont les habitats aquatiques d'espèces sans statut particulier dégradés par la sédimentation d'origine anthropique ont été restaurés - Superficie d'habitats¹ aquatiques d'espèces sans statut particulier dégradés par la sédimentation d'origine anthropique qui devraient être restaurés - Proportion de superficie d'habitats¹ aquatiques d'espèces sans statut particulier dégradés par la sédimentation d'origine anthropique ayant été restaurés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Cours d'eau et habitats dégradés par la sédimentation d'origine anthropique identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 33)



Objectif 11. Réduire la dégradation et la destruction des habitats aquatiques, humides et riverains

Enjeux associés

Écosystèmes

Orientation prioritaire

Diminuer le déclin et la disparition des espèces à statut précaire

Autres orientations associées

-

Cibles de l'objectif

En 10 ans, tous les habitats potentiels (aquatiques, humides et riverains) d'espèces à statut précaire bénéficient d'une protection inscrite dans le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC et sont restaurés pour tous les territoires municipalisés

En 20 ans, tous les habitats potentiels (aquatiques, humides et riverains) d'espèces à statut précaire bénéficient d'une protection inscrite dans le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC et sont restaurés pour tous les territoires non organisés

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion d'habitats potentiels (aquatiques, humides et riverains) d'espèces à statut précaire bénéficiant d'une protection inscrite dans le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC et étant restaurés

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des MRC les schémas d'aménagement et de développement actuels et modifiés

L'OBV collecte auprès des organismes d'interventions terrain et/ou produit des rapports de restauration des habitats potentiels d'espèces à statut précaire

Action 37

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Actualisation de l'inventaire des espèces d'intérêt régional	Tous les bassins versants	Acquisition de connaissances	X			CREDD MDDELCC MFFP	À déterminer	À déterminer	- Nombre d'espèces d'intérêt régional inventoriées - Nombre d'inventaires produits

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre



Action 38

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Inventaire, caractérisation et cartographie des habitats potentiels des espèces floristiques à statut précaire et d'intérêt régional dans les milieux aquatiques, humides et riverains (délimitation, état et qualité des habitats, pertinence et potentiel de restauration) et recommandations de gestion	Périmètres urbains de toutes les municipalités	Acquisition de connaissances	X			OBV Saguenay CBVL Propriétaires Organismes d'interventions terrain CREDD MDDELCC CDPNQ MERN	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités dont les habitats potentiels des espèces floristiques à statut précaire des milieux aquatiques, humides et riverains doivent être caractérisés et cartographiés dans les périmètres urbains - Proportion de municipalités dont les habitats potentiels des espèces floristiques à statut précaire des milieux aquatiques, humides et riverains ont été caractérisés et cartographiés dans les périmètres urbains - Nombre d'espèces floristiques à statut précaire dont les habitats potentiels des milieux aquatiques, humides et riverains doivent être caractérisés et cartographiés dans les périmètres urbains - Proportion des espèces floristiques à statut précaire dont les habitats potentiels des milieux aquatiques, humides et riverains ont été caractérisés et cartographiés dans les périmètres urbains en regard de la délimitation, de l'état et de la qualité des habitats, de la pertinence et du potentiel de restauration - Nombre de cartes produites - Nombre de recommandations de gestion émises

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre



Action 39

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé*/ Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Inventaire, caractérisation et cartographie des habitats potentiels des espèces fauniques à statut précaire et d'intérêt régional dans les milieux aquatiques, humides et riverains (délimitation, état et qualité des habitats, pertinence et potentiel de restauration) et recommandations de gestion	Tous les bassins versants	Acquisition de connaissances	X			OBV Saguenay CBVL Propriétaires Organismes d'interventions terrain CREDD MFFP MERN	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bassins versants dont les habitats potentiels des espèces fauniques à statut précaire des milieux aquatiques, humides et riverains doivent être caractérisés et cartographiés - Proportion de bassins versants dont les habitats potentiels des espèces fauniques à statut précaire des milieux aquatiques, humides et riverains ont été caractérisés et cartographiés - Nombre d'espèces fauniques à statut précaire dont les habitats potentiels des milieux aquatiques, humides et riverains doivent être caractérisés et cartographiés - Proportion des espèces fauniques à statut précaire dont les habitats potentiels des milieux aquatiques, humides et riverains ont été caractérisés et cartographiés en regard de la délimitation, de l'état et de la qualité des habitats, de la pertinence et du potentiel de restauration - Nombre de cartes produites - Nombre de recommandations de gestion émises

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 40

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé*/ Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Élaboration et mise en œuvre de plans municipaux de conservation des habitats potentiels d'espèces à statut précaire	Toutes les municipalités	Aménagement et infrastructures		X	X	Municipalités MRC Organismes d'interventions terrain Consultants externes MDDELCC MFFP	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient élaborer et mettre en œuvre un plan de conservation des habitats potentiels d'espèces à statut précaire - Proportion de municipalités pour lesquelles un plan de conservation des habitats potentiels d'espèces à statut précaire a été élaboré et mis en œuvre - Nombre de plans municipaux de conservation des habitats potentiels des espèces à statut précaire élaborés et mis en œuvre

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre



Action 41

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Adoption et application de règlements municipaux protégeant les habitats potentiels ¹ des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et celles d'intérêt régional	Toutes les municipalités abritant des habitats potentiels ¹ d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et celles d'intérêt régional	Règlementation			X	Municipalités MRC MDDELCC MFFP	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient adopter et appliquer un règlement protégeant les habitats potentiels¹ des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et celles d'intérêt régional - Proportion de municipalités ayant adopté et faisant systématiquement appliqué un règlement protégeant les habitats potentiels des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et celles d'intérêt régional - Superficie d'habitats potentiels des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et celles d'intérêt régional qui devraient être protégés par un règlement municipal - Proportion de superficie d'habitats potentiels des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et celles d'intérêt régional protégés par un règlement municipal - Nombre de règlements protégeant les habitats potentiels des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et celles d'intérêt régional adoptés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Habitats potentiels identifiés par la caractérisation et la cartographie (actions 38 et 39)



Action 42

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Inscription de la protection des habitats potentiels ¹ d'espèces à statut précaire aux schémas d'aménagement et de développement des MRC	Toutes les MRC abritant des habitats potentiels ¹ d'espèces à statut précaire	Aménagement et infrastructures			X	MRC Municipalités MAMOT	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MRC qui devraient inscrire la protection des habitats potentiels¹ d'espèces à statut précaire dans leur schéma d'aménagement et de développement - Proportion de municipalités ayant inscrit la protection des habitats potentiels¹ d'espèces à statut précaire dans leur schéma d'aménagement et de développement - Superficie d'habitats potentiels¹ d'espèces à statut précaire pour lesquels leur protection devrait être inscrite aux schémas d'aménagement et de développement des MRC - Superficie d'habitats potentiels¹ d'espèces à statut précaire pour lesquels leur protection a été inscrite aux schémas d'aménagement et de développement des MRC - Nombre de schémas d'aménagement et de développement des MRC ayant été modifiés pour y inscrire la protection des habitats potentiels¹ d'espèces à statut précaire

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Habitats potentiels identifiés par la caractérisation et la cartographie (actions 38 et 39)



Action 43

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Restauration des habitats ¹ dégradés abritant des espèces à statut précaire et d'intérêt régional en milieux aquatiques, humides et riverains de sorte qu'ils offrent désormais une bonne qualité d'habitat	Tous les bassins versants concernés par des habitats ¹ dégradés abritant des espèces à statut précaire en milieux aquatiques, humides et riverains	Aménagement et infrastructures			X	Organismes d'interventions terrain OBV Saguenay CBVL Propriétaires Municipalités MRC ZEC CREDD MDDELCC CDPNQ MFFP	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bassins versants dont les habitats¹ dégradés abritant des espèces à statut précaire devraient être restaurés - Proportion de bassins versants dont les habitats¹ dégradés abritant des espèces à statut précaire ont été restaurés - Superficie d'habitats¹ dégradés abritant des espèces à statut précaire en milieux aquatiques, humides et riverains devant être restaurés - Proportion de superficie d'habitats¹ dégradés abritant des espèces à statut précaire en milieux aquatiques, humides et riverains pouvant être restaurés et l'ayant été de sorte qu'ils offrent désormais une bonne qualité d'habitats

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Habitats potentiels identifiés par la caractérisation et la cartographie (actions 38 et 39)



Objectif 12. S'adapter aux changements climatiques

Enjeux associés

Qualité Quantité Écosystèmes
Sécurité

Orientation

Diminuer les inondations des zones habitées

Autres orientations associées

-

Cible de l'objectif

En 10 ans, un plan de gestion de l'eau adapté aux changements climatiques en regard du ruissellement et de la capacité des infrastructures de collecte et de retenue est mis en œuvre dans chaque municipalité

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de plans municipaux de gestion de l'eau adaptés aux changements climatiques en regard du ruissellement et de la capacité des infrastructures de collecte et de retenue ayant été mis en œuvre

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des municipalités les plans de gestion de l'eau adaptés aux changements climatiques mis en œuvre

Action 44

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion de l'eau adaptés aux changements climatiques en regard du ruissellement et de la capacité des infrastructures de collecte et de retenue	Toutes les municipalités ne détenant pas de plan de gestion de l'eau adaptés aux changements climatiques	Aménagement et infrastructures			X	Municipalités MRC Consultants externes MAMOT MDDELCC Consortium Ouranos	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de l'eau adaptés aux changements climatiques - Proportion de municipalités ayant élaboré et mis en œuvre des plans de gestion de l'eau adaptés aux changements climatiques - Nombre de plans municipaux de gestion de l'eau adaptés aux changements climatiques élaborés et mis en œuvre

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre



Objectif 13. Éviter la présence tout bâtiment non immunisé en zones inondables

Enjeux associés

Qualité Quantité Écosystèmes
Sécurité

Orientation prioritaire

Diminuer les inondations des zones habitées

Autres orientations associées

-

Cibles de l'objectif

Dorénavant, seules des habitations immunisées sont construites en zones inondables¹ de récurrence 20-100 ans dans chaque municipalité concernée

En 20 ans, toutes les habitations présentes en zones inondables¹ sont immunisées dans chaque municipalité concernée

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de zones inondables¹ où seules des habitations immunisées sont présentes

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des municipalités les attestations d'immunisation des habitations présentes en zones inondables

Action 45

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visés*/ Partenaires	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Actualisation de la cartographie des zones inondables reconnues et non reconnues	Toutes les municipalités concernées par des zones inondables dont la cartographie est incomplète ou désuète	Acquisition de connaissances			X	Municipalités MRC Consultants externes MDDELCC CEHQ	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient actualiser la cartographie des zones inondables reconnues et non reconnues présentes sur leur territoire - Proportion de municipalités ayant actualisé la cartographie des zones inondables reconnues et non reconnues présentes sur leur territoire - Superficie de zones inondables reconnues et non encore reconnues dont la cartographie devrait être actualisée - Proportion de superficie de zones inondables reconnues et non encore reconnues dont la cartographie a été actualisée - Nombre de cartes produites

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Zones inondables identifiées par l'actualisation de la cartographie (action 45)

Action 46

Zone BV LKCS BV RdM BV RàM

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé*/ Partenaires	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Inventaire, caractérisation et cartographie des habitations présentes en zones inondables ¹ en regard de l'immunisation	Toutes les municipalités concernées par des zones inondables ¹ habitées	Acquisition de connaissances			X	OBV Saguenay CBVL Municipalités MRC Consultants externes MDDELCC	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités dont les habitations présentes en zones inondables¹ devraient être caractérisées et cartographiées en regard de l'immunisation - Proportion de municipalités pour dont les habitations présentes en zones inondables¹ ont été caractérisées et cartographiées en regard de l'immunisation - Superficie de zones inondables¹ dont les habitations devraient être caractérisées et cartographiées en regard de l'immunisation - Proportion de superficie de zones inondables¹ dont les habitations ont été caractérisées et cartographiées en regard de l'immunisation - Nombre de cartes produites

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

Action 47

Zone BV LKCS BV RdM BV RàM

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé*/ Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Sensibilisation des municipalités à l'importance d'éviter la présence d'habitations ² non immunisées en zones inondables ¹	Toutes les municipalités concernées par des zones inondables ¹ où se trouvent des habitations non immunisées ²	Sensibilisation			X	OBV Saguenay Municipalités MRC MSP	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant être sensibilisées à l'importance d'éviter la présence d'habitations² non immunisées en zones inondables¹ - Proportion de municipalités ayant été sensibilisées à l'importance d'éviter la présence d'habitations² non immunisées en zones inondables¹ - Nombre de rencontres de sensibilisation menées

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Zones inondables identifiées par l'actualisation de la cartographie (action 45)

2 Habitations non immunisées identifiées par la caractérisation et la cartographie (action 46)



Action 48

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visés*/ Partenaires	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Immunsation des habitations ² en zones inondables ¹	Toutes les municipalités concernées par des zones inondables ¹ où se trouvent des habitations non immunisées ²	Aménagement et infrastructures			X	Municipalités MRC Propriétaires Consultants externes MDDELCC MSP	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités dont les zones inondables¹ abritent des habitations² qui devraient être immunisées - Proportion de municipalités dont les zones inondables¹ abritent des habitations² non immunisées qui l'ont été - Nombre d'habitations² présentes en zones inondables¹ qui devraient être immunisées - Proportion d'habitations² présentes en zones inondables¹ ayant été immunisées² et se conformant aux mesures de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Zones inondables identifiées par l'actualisation de la cartographie (action 45)

2 Habitations non immunisées identifiées par la caractérisation et la cartographie (action 46)





Objectif 14. Améliorer la gestion des inondations

Enjeux associés

Sécurité Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer les impacts des inondations des zones habitées

Autres orientations associées

-

Cible de l'objectif

Dorénavant, toutes les municipalités actualisent leur plan d'interventions en sécurité civile aux deux ans

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de plans municipaux d'intervention en sécurité civile étant actualisés aux deux ans

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès du MSP le bilan sur l'état des plans municipaux d'intervention en sécurité civile

Action 49

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Actualisation de la planification des interventions municipales en sécurité civile	Toutes les municipalités	Aménagement et infrastructures	X	X	X	Municipalités MRC MSP	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités devant actualiser leur plan d'interventions en sécurité civile - Proportion de municipalités ayant actualisé leur plan d'interventions en sécurité civile - Nombre de plans municipaux d'intervention en sécurité civile ayant été actualisés et se conformant à la Loi sur la sécurité civile

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre



Objectif 15. Limiter l'aménagement exclusif de villégiature et de résidences privées

Enjeux associés

Accessibilité Culturalité

Orientation prioritaire

Diminuer la limitation de l'accès public aux plans d'eau et la privatisation des rives

Autres orientations associées

-

Cible de l'objectif

En 5 ans, au moins un plan d'eau¹ d'intérêt récréatif est accessible au public dans chaque municipalité et territoire non organisé concernés

En 10 ans, tous les plans d'eau¹ d'intérêt récréatif habités, mais non accessibles au public, où un accès public peut être aménagé, sont dorénavant accessibles au public dans chaque municipalité et territoire non organisé concernés

Indicateur d'atteinte de l'objectif

Proportion de plans d'eau¹ d'intérêt récréatif offrant un accès public

État de l'indicateur

À déterminer

Suivi

L'OBV collecte auprès des municipalités/MRC les plans d'aménagement d'un accès public aux plans d'eau d'intérêt récréatif mis en œuvre

Action 50

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Inventaire, caractérisation et cartographie des plans d'eau en regard de l'intérêt récréatif et des possibilités d'aménagement d'accès public	Toutes les municipalités abritant des plans d'eau	Acquisition de connaissances	X			OBV Saguenay CBVL Municipalités MRC Associations touristiques Tourisme Québec	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités dont les plans d'eau devraient être caractérisés et cartographiés en regard du potentiel récréatif et des possibilités d'aménagement d'accès public - Proportion de municipalités dont les plans d'eau ont été caractérisés et cartographiés en regard du potentiel récréatif et des possibilités d'aménagement d'accès public - Nombre de plans d'eau devant être caractérisés et cartographiés en regard du potentiel récréatif et des possibilités d'aménagement d'accès public - Proportion de plans d'eau ayant été caractérisés et cartographiés en regard du potentiel récréatif et des possibilités d'aménagement d'accès public - Nombre de cartes produites

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

1 Plans d'eau d'intérêt récréatif identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 50)



Action 51

Action	Portée géographique	Type d'action	Échéancier			Responsable de l'action visé* / Partenaires visés	Possibilité de financement	Coûts	Indicateurs de l'action
			2016-2018	2018-2021	2021 et plus				
Aménagement d'accès public à des plans d'eau ¹ d'intérêt récréatif	Toutes les municipalités concernées par des plans d'eau ¹ d'intérêt récréatif	Aménagement et infrastructures		X	X	Municipalités MRC Associations de riverains Associations touristiques Consultants externes Tourisme Québec	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités qui devraient aménager des accès publics à des plans d'eau¹ d'intérêt récréatif - Proportion de municipalités ayant aménagé des accès publics à des plans d'eau¹ d'intérêt récréatif - Nombre d'accès publics à des plans d'eau¹ d'intérêt récréatif qui devraient être aménagés - Proportion d'accès publics à des plans d'eau¹ d'intérêt récréatif ayant été aménagés

*Acteur responsable de voir à la mise en œuvre de l'action, sans forcément en être le maître d'œuvre

¹ Plans d'eau d'intérêt récréatif identifiés par la caractérisation et la cartographie (action 50)





ORGANISME DE
BASSIN VERSANT
DU SAGUENAY

Téléphone : 418 973-4321

Courriel : info@obvsaguenay.org

Site Web : www.obvsaguenay.org



Membre du



En partenariat avec

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

